

Communiqué de presse AIM

**SOUS EMBARGO JUSQUE SAMEDI 21 DÉCEMBRE 6H00**

## **Le dépistage du cancer du col de l'utérus en baisse de 25 % en 10 ans en Wallonie et à Bruxelles**

**Entre 2008 et 2017, le nombre de dépistages du cancer du col de l'utérus a diminué d'au moins un quart. La gratuité du frottis pour les femmes ne semble pas avoir d'effet. L'Agence InterMutualiste sort son nouveau rapport, voici les enseignements principaux.**

En 2017, le Registre du cancer rapporte que 622 nouveaux cas de cancers du col de l'utérus ont été diagnostiqués en Belgique. Depuis 2008, l'Union Européenne recommande un programme de dépistage organisé par frottis de col de l'utérus pour toutes les femmes âgées de 25 à 64 ans une fois tous les 3 ans. Une couverture optimale est le principal facteur de succès d'un programme de dépistage. Dans l'attente d'un programme de dépistage organisé, l'Agence InterMutualiste (AIM) publie aujourd'hui son quatrième rapport sur l'évolution de la couverture du dépistage spontané du cancer du col de l'utérus en collaboration avec le Centre du cancer de Sciensano et la Fondation Registre du Cancer. Les principaux enseignements du rapport sont les suivants :

- **Entre 2008 et 2017, le nombre de femmes ayant réalisé un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus a diminué d'au moins un quart. La couverture en 2017 est définie comme la proportion des femmes entre 25 et 64 ans ayant eu un frottis du col de l'utérus durant les trois dernières années (2015-2016-2017). Les couvertures, très semblables à Bruxelles et en Wallonie, passent respectivement de 65 % et 64 % en 2008 à 46 % et 48 % en 2017. Cette diminution est très interpellante.**
- Cette importante diminution de couverture est plus marquée les années 2011 et 2014 qui suivent les limitations du remboursement à un frottis tous les deux ans en 2009, puis, depuis 2013, à un frottis tous les trois ans.
- Une faible partie de la baisse, s'explique par le fait que certaines femmes continuent à se faire dépister plus d'une fois tous les trois ans sans remboursement et que l'Agence InterMutualiste ne les enregistre pas.
- Comme attendu, malgré la gratuité du frottis, la participation au dépistage spontané est inférieure chez les femmes défavorisées socio-économiquement (BIM, Bénéficiaire d'Intervention Majorée) par rapport aux femmes moins ou non-défavorisées (non-BIM). En 2017, cette différence s'élève à 6 % à Bruxelles et 12 % en Wallonie.
- En 2013, le frottis devient également gratuit pour les femmes moins ou non défavorisées (non-BIM). Pourtant de 2013 à 2017, le pourcentage de femmes non-BIM réalisant leur dépistage diminue légèrement plus que celui des femmes BIM. **La gratuité du frottis pour les femmes non-BIM (non-Bénéficiaire d'Intervention Majorée), ne semble pas avoir d'effet immédiat sur leur participation au dépistage opportuniste.**
- Les femmes les plus âgées sont environ 10 % en moins à réaliser leur dépistage par rapport aux plus jeunes.
- Fait étonnant, la diminution de participation qui s'observe dans toutes les tranches d'âge est un peu plus marquée chez les jeunes femmes. Il serait intéressant à l'avenir de mesurer l'impact de la vaccination des jeunes filles contre l'HPV (Human papilloma virus) sur la participation au dépistage. La vaccination contre le HPV qui est nécessaire mais pas suffisante dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus.

En conclusion, le pourcentage de femmes réalisant leur dépistage est insuffisant pour l'ensemble des femmes âgées de 25 à 64 ans. Et ce tant chez les femmes BIM et non-BIM que les femmes jeunes et moins jeunes.

**Retrouvez l'ensemble des résultats via l'Atlas de l'AIM :** Depuis 2019, l'Agence InterMutualiste publie dans son Atlas la cytologie ou examen cytologique comme indicateur de la couverture. L'Atlas de l'AIM évalue les couvertures par âge et par statut social jusqu'à la précision géographique de la commune et permet

de suivre l'évolution de la couverture du dépistage du cancer du col de l'utérus, de 2008 à 2017, pour la Région Bruxelles-Capitale et la Région wallonne<sup>1</sup>.

**Annexe :** [Rapport de l'AIM](#)

**Pour plus d'informations ou pour tout entretien avec les chercheurs de l'AIM :**

Simon Vandamme, responsable communication

Tél. : 0479 66 03 23

---

<sup>1</sup>Depuis le 01/06/2013, la Région flamande organise son propre dépistage organisé, et effectue son évaluation. L'AIM renvoie aux publications du CvKO pour l'évaluation du dépistage en Région flamande.

<https://baarmoederhalskanker.bevolkingsonderzoek.be/>.